


LES MÉMOS

DE LA CNSA

Numéro 7 - Mai 2018

En savoir plus : www.cnsa.fr

Les actions financées par la CNSA au titre du soutien aux études, à la recherche et aux actions innovantes

 Avec l'appui de son Conseil scientifique, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie apporte son soutien à la recherche, aux études et aux actions innovantes. Son objectif est de mettre la connaissance et l'expérimentation au service des solutions de demain pour l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie.

Soutenir la recherche sur le handicap et la perte d'autonomie

Le Code de l'action sociale et des familles prévoit (L. 14-10-1) que la CNSA a pour mission « de participer, avec les autres institutions et administrations compétentes, à la définition et au lancement d'actions de recherche dans le domaine de la prévention et de la compensation de la perte d'autonomie ».

Pour remplir cette mission, la Caisse contribue au financement d'infrastructures de recherche (grandes enquêtes statistiques et outils pour la recherche de type cohorte), est partenaire d'opérateurs ou de réseaux de recherche et finance des appels à projets de recherche. Elle met également en œuvre des contrats de recherche ciblés avec des équipes de chercheurs pour approfondir des problématiques spécifiques.

Depuis sa création, la CNSA a d'ores et déjà soutenu plus de 250 projets de recherche. On trouve désormais sur son site internet à la rubrique « Résultats de recherche » une fiche de synthèse par projet financé. Le lecteur peut également accéder au rapport de recherche complet et prendre contact avec le chercheur qui l'a réalisée.

Financements et partenariats

La CNSA cofinance actuellement :

- les enquêtes CARE (capacités, aides et ressources des seniors) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) ;
- l'enquête PHEDRE (prestation de compensation du handicap : exécution dans la durée et reste à charge) de la DREES ;
- l'enquête longitudinale européenne SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*) biennale, dont le maître d'œuvre pour la France est l'université Paris-Dauphine ;
- la cohorte ELENA (étude longitudinale des enfants avec autisme) conçue et pilotée par le centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Montpellier ;
- des expertises collectives de l'INSERM sur le polyhandicap et les dyspraxies, qui font suite à d'autres expertises financées par la CNSA portant sur les handicaps rares et la déficience intellectuelle ;
- un groupe de travail de l'Institut de recherche en santé publique (IReSP) pour développer et structurer la recherche sur le polyhandicap.

La CNSA est partenaire permanent :

- de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES) en tant que membre constitutif de ce groupement d'intérêt public ;
- de l'IReSP, en tant que membre constitutif de ce groupement d'intérêt scientifique ;
- du Groupement d'intérêt scientifique Institut de la longévité, des vieillesse

et du vieillissement (GIS ILVV) en cours de constitution ;

- de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) avec laquelle un contrat de recherche est en cours pour étudier les transformations de l'offre médico-sociale.

La CNSA finance des appels à projets de recherche :

- **Handicap et perte d'autonomie, appel général** annuel, en partenariat avec l'IReSP ;
- **Handicap et perte d'autonomie, appel thématique** annuel, en partenariat avec la DREES et l'IReSP (2014 : Handicap psychique et majeurs protégés, 2015 : Personnes handicapées vieillissantes, 2017 : Dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux) ;
- **Autisme**, appel annuel, en partenariat avec l'IReSP ;
- **Recherche en sciences humaines et sociales sur les maladies rares**, appel annuel, en partenariat avec la Fondation maladies rares ;
- **Appel général de l'Agence nationale de la recherche**, financement ponctuel de projets liés au handicap ou à la perte d'autonomie ;
- **Sur la maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives**, financement en 2017 de l'appel à projets de la Fondation Plan Alzheimer et en 2018 du programme européen JPNP (*Joint Program on Neurodegenerative Diseases*).

Les actions financées par la CNSA au titre du soutien aux études, à la recherche et aux actions innovantes

Des rencontres scientifiques pour permettre le dialogue entre recherche et pratique

Depuis 2009, la CNSA organise tous les deux ans environ des rencontres scientifiques. Il ne s'agit pas d'un colloque académique, mais d'une manifestation qui s'adresse à toutes les parties prenantes du champ (personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, proches aidants, associations les représentant, professionnels de l'action médico-sociale, décideurs, financeurs...).

Les rencontres scientifiques ont pour objectif de traiter d'un thème important pour les politiques du handicap et de la perte d'autonomie en l'abordant par le prisme de travaux scientifiques :

- 2009 – Évaluer pour accompagner ;
- 2012 – Parcours de vie des personnes en perte d'autonomie ;
- 2014 – Être proche aidant aujourd'hui ;
- 2016 – Autonomie et qualité de vie : entre pratiques et aspirations ;
- 2018 – Handicap et perte d'autonomie. De l'expérience à l'expertise : mieux mobiliser les savoirs expérientiels.



© Sabrina Budon, pour la CNSA.

Soutenir des actions innovantes

Depuis sa création, la CNSA a une mission de soutien financier aux actions innovantes qui procèdent de l'initiative d'acteurs concernés par le handicap et la perte d'autonomie (gestionnaires d'établissements et services, associations de personnes concernées ou de familles, financeurs territoriaux...). Elle rend possibles des projets qui visent à améliorer la connaissance des situations de handicap et de perte d'autonomie et leurs conséquences, à expérimenter de nouveaux dispositifs et de nouvelles actions ou méthodes permettant d'améliorer l'accompagnement des personnes. Ce soutien aux actions innovantes repose depuis 2006 sur un dispositif d'appel à actions innovantes ouvert et permanent, complété depuis 2015 par un appel thématique annuel.

Le dispositif ouvert permet à tout acteur de déposer une demande de financement pour un projet innovant qu'il souhaite mettre en œuvre. Une plateforme web de dépôt des projets a été ouverte en 2017 pour faciliter cette démarche.

Les projets sont extrêmement variés. Il peut s'agir :

- de concevoir ou réaliser des supports d'information : documentation, vidéos, sites web, pour améliorer les pratiques, l'accès au droit... ;
- de développer de nouveaux outils et méthodes d'accompagnement : outils d'évaluation des besoins, nouvelles démarches d'accompagnement ou nouveaux services, nouvelles organisations dans le champ médico-social ;
- d'apporter des connaissances nouvelles : observations, études, enquêtes (hors recherche académique) ;
- d'organiser des colloques, séminaires et rencontres.

Les projets déposés sont expertisés par des évaluateurs internes et externes de la CNSA, et notamment par des membres de son Conseil scientifique. Le comité de soutien aux actions innovantes se réunit à échéance régulière pour donner un avis sur la base de ces expertises. L'arbitrage final revient à la Direction générale de la CNSA. La qualité des propositions est appréciée au regard de la portée du projet, de la façon dont son impact sera évalué, de la légitimité et de la qualification du porteur de projet, des partenaires impliqués, de sa qualité méthodologique, de l'adéquation des moyens aux objectifs (calendrier, moyens humains, budget) et des moyens envisagés pour pérenniser l'action dans le cas de démarches expérimentales.

Depuis 2015, le soutien à l'innovation comprend également un appel à actions innovantes thématique dans le but de faire émerger un ensemble d'actions complémentaires :

- 2015, deux axes : Aide aux aidants et Économie circulaire des aides techniques ;
- 2016 : Améliorer l'accès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie à des activités de loisirs choisies ;
- 2017 : Et chez nos voisins européens, comment font-ils ?
- 2018 : Le design au service de l'autonomie.

Les projets retenus pour chaque thématique sont suivis dans le cadre de séminaires pour que les porteurs partagent leurs approches et profitent des apports de chaque projet.

En savoir plus

Pour déposer un projet, les instructions aux porteurs et les calendriers de dépôt des projets se trouvent sur le site de la CNSA dans la rubrique : Soutien à la recherche et à l'innovation – Déposer un projet.